

Département de la Drôme

Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 26 janvier 2023

PROCES VERBAL COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 25 janvier 2023 à 20h30

Nombre de Conseillers
En exercice **15**
Présents **13**
Votants **13**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2023

Date d'affichage du procès-verbal : 26 janvier 2023

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le vingt-cinq janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BELLIER François, Maire.

Présents : MM. - Rachel BELLIER BRESSON - Alexandre BERGER - François COAT - Michel DOBEL - Philippe DOUVRE - Michel GRANDOUILLE - Daniel MANSON - Stéphanie MOULIN - Rainier MOUTOT - Cécile RAFFIN - William ROUX - Mireille VIGNARD

Excusés : Mmes. Hélène BARBIER - Sandrine BADON

Secrétaire de séance : Mme Mireille VIGNARD

---ooOoo---

Monsieur le Maire ouvre la séance constate que le quorum est atteint et l'assemblée désigne comme secrétaire de séance **Mme Mireille VIGNARD**.

➤ **Approbation du compte-rendu du 7 décembre 2022 :**

Présentation et approbation du procès-verbal compte rendu de la séance du 7 décembre 2022.

➤ **Avenant n° 1 au contrat de location de l'appartement :**

Monsieur Michel GRANDOUILLE rappelle le bail, signé en janvier 2011, avec la locataire pour l'appartement situé 11 grande rue.

En raison des travaux de restructuration de la mairie, une diminution de surface accordée à l'appartement doit être retirée du contrat de location initial ainsi que la cave.

Au vu de ces suppressions, il est proposé une diminution du loyer, à partir du 1^{er} février 2023.

Le conseil municipal accepte la diminution du loyer et autorise le maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de location initial.

Adopté : une délibération sera prise.

➤ **Renforcement du réseau BT à partir du poste LE CHATEAU :**

Monsieur le maire présente le dossier technique « ELECTRIFICATION RENFORCEMENT » proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme relatif au renforcement du réseau BT à partir du poste LE CHATEAU, à la caractéristique financière suivante : 98 651.75 € HT dont participation communale : NEANT.

Le conseil municipal approuve le projet, le plan de financement et autorise le maire à signer toutes pièces relatives à ce projet

Adopté : une délibération sera prise.

➤ **Office National des Forêts / programme d'action 2023 :**

Présentation d'un devis de 3 280 € HT relatif à l'entretien d'une partie du périmètre des propriétés boisées communales. Comme l'an dernier, cette opération pourrait être réalisée, au printemps (avril/mai) par des bénévoles de la commune.

Une commission élargie sera programmée le 28 février 2023 pour discuter de cette opération.

➤ **Projet restructuration de la mairie et rénovation du réseau de chaleur communal avec installation d'une chaudière bois :**

➤ **Avenant n° 1 au Lot 3 « menuiseries bois intérieures et extérieures » :**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée l'avenant n° 1 de 1 651.83 € pour le lot n° 3 "menuiseries bois intérieures et extérieures" afin de prendre en compte la modification des performances des menuiseries pour atteindre l'éligibilité à la subvention SDED.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 pour le lot n° 3 « menuiseries bois intérieures et extérieures ».

Adopté : Une délibération sera prise.

➤ **Point sur le projet :**

Présentation de l'avancée des travaux.

➤ **Projets 2023 :**

Une présentation des projets possibles est faite. Parmi ces projets, nous retrouvons :

- Équipements et aménagements intérieurs de la mairie
- Local paroissial
- 26 grande rue (local multi usage, accueil de loisirs, salle d'escalade, salle de sports, Espace de Vie Sociale ...)
- Cimetière : ossuaire – colombarium
- Rénovation du city
- Traversée de la route départementale à hauteur du pont de lierne, cheminement doux
- Acquérir un morceau de terrain pour agrandir les parkings
- Clôture au terrain de foot
- Élagage des arbres au jeu de boules
- Haies : jeu de boules, parvis de l'église, plateau de sports
- Nettoyage de l'enrochement sous la salle des fêtes

(Les divers petits travaux pourraient être réalisés en partie par un professionnel et le restant un appel à bénévoles sous forme d'une journée participative afin d'alléger les coûts de fonctionnement du budget de la commune)

➤ **Questions diverses :**

➤ **Tarifification :**

Monsieur le Maire rappelle la tarification appliquée sur la commune et sollicite le conseil municipal sur celle-ci.

Location des salles municipales :

Salle des fêtes :

Catégorie	Loueur	Tarif
1	Particuliers Châteaudouble	250 €
2	Particuliers hors Châteaudouble	650 €
3	Association Châteaudoubloise (siège social de l'association sur la commune)	1 gratuité / an 100 €
4	Association en lien avec les écoles du RPI	Gratuit à concurrence de 3 occupations / an
5	Association et/ou organisme hors Châteaudouble	450 €
6	Réunions et assemblées délibérantes (AG, Agglo etc...)	Gratuit
7	Forfait nettoyage	150 €
8	Caution	1 000 €
Option ouverte aux Châteaudoblois uniquement		
9	Particuliers Châteaudouble 1 journée (état des lieux 9h00)	200 €

Une convention particulière et des tarifs seront étudiés au cas par cas pour les associations, groupes ou spectacles sur plusieurs représentations et nécessitant la pose de décors et/ou des répétitions

Salle polyvalente :

Catégorie	Loueur	Tarif
1	Particuliers Châteaudouble	70 €
2	Réunion et assemblée délibérantes (AG, Agglo, etc...)	Gratuit
2	Caution	100 €

Les tarifs proposés comprennent une location de 8h00 à 23h00 au plus tard

Concessions cimetièrre :

Perpétuelle 1 place 300 €
Trentenaire 1 place 150 €

Columbarium :

Perpétuelle 1 case 300 €
Trentenaire 1 place 150 €

Pour 2023, le conseil municipal décide de maintenir la tarification en place et propose qu'une réflexion soit menée sur la réglementation funéraire municipale, notamment la révision du tarif et la suppression de la concession perpétuelle.

➤ **Assainissement / rapport annuel sur le prix et la qualité du service :**

Conformément aux articles D 224-1 et D 224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif établi par la Communauté d'agglomération de Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

➤ **Course GAMSTAT (Groupement Aéromobilité de la Section Technique de l'Armée de Terre) :**

Traversée du village par le championnat national Terre de raid multisports du 15 au 17 mai 2023.

➤ **Le Département de la Drôme :**

Lance son premier budget participatif d'un montant de 700 000 € consacrés à des projets en investissement permettant d'améliorer le cadre et les conditions de vie, avec un axe prioritaire pour la jeunesse.

Vous êtes âgé de 11 ans et plus, habiter ou étudier en Drôme, une association ayant son siège social et son activité en Drôme, vous pouvez déposer vos idées du 10 janvier au 23 avril 2023 sur **budgetparticipatif.ladrome.fr**.

➤ **Bilan annuel Gendarmerie :**

Présenté par Monsieur François COAT. Situation calme sur la commune

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mercredi 8 mars 2023 à 20h30

Fin de séance à 22h15